



- **Salle de réunion**
- **Restaurant Scolaire**
- **Portage des repas**
- **Concessions de cimetière**
- **Locations espace santé**
- **Locations de salle ponctuellement pour des cours**
- **Photocopies**
- **Frais de gardiennage de chiens errants**
- **Droits de place (pizzaiolo, Camion de vente)**

Des tableaux indicatifs vous seront présentés en séance

*Toute modification de tarifs doit faire l'objet d'une délibération par objet précité.*

**2°) Assurance du personnel communal avec le Centre de Gestion : (DR):**

La commune d'Etriché, affilié au Centre Départemental de Gestion pour le personnel communal, a souhaité être associée à l'appel d'offres pour l'assurance du personnel communal. Cette assurance permet à la collectivité d'être remboursée en cas d'accident de travail, d'arrêt maladie et de congé maternité. Les contrats sont conclus pour 3 ans et pris avec ou sans charges patronales selon le choix de la commune.

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider le choix de l'assureur ainsi que l'option avec ou sans charges patronales*

**3°) Décisions modificatives (RB) :**

Le budget communal est en fin d'exercice comptable et plusieurs comptes doivent être régularisés par des virements internes entre comptes, ceci sans répercussions financières sur le budget total. Le détail vous sera précisé dans un tableau pendant la réunion.

*Chaque décision modificative doit être prise sous forme de délibération*

**4°) Remboursement de frais du Congrès des Maires (RB) :**

Les frais occasionnés pour le déplacement au Congrès des Maires (train et hôtel) ont été payés par les participants

*Le remboursement aux participants ne peut se faire qu'avec une délibération du Conseil Municipal.*

- **Salle de réunion**

Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune - 70 € la journée et 35 € la demi-journée pour des réunions d'entreprises ou autres

- **Restaurant Scolaire**

Accord unanime pour une augmentation de 5 % (3.35 € pour les enfants de la commune et 3.50 € pour les enfants hors commune) - Une commission sera chargée de travailler sur les bilans financiers du restaurant scolaire – Un changement des tarifs à la rentrée scolaire serait plus approprié

- **Portage des repas**

Pas de changement de tarifs (7.37 € le repas du midi et 1 € pour le soir)

- **Concessions de cimetière**

Seul le tarif des concessions de cimetière d'une durée de 30 ans est modifié (140 €) en cohérence avec la concession de 15 ans

- **Locations espace santé**

Pas de modification pour 2015 en raison du transfert à la Roulière en 2016

- **Locations de salle ponctuellement pour des cours**

Maintien du tarif actuel : 3 €/l'heure

- **Photocopies**

Pas de modification des tarifs de photocopies (Noir et Blanc : 0.25 A4 et 0.30 A3, Couleur : 0.40 A4 et 0.50 A3)

- **Frais de gardiennage de chiens errants**

Pas de changement de tarif : 30 € pour une 1<sup>ère</sup> fois et 50 € si récidive

- **Droits de place (pizzaiolo, Camion de vente)**

Maintien des tarifs actuels : 7.50 € sans branchement électrique + 1.50 € si électricité – 50 € pour un camion vente pour la journée

Tous les tarifs 2015 seront consultables sur le site Internet de la commune

**2°) Assurance du personnel communal avec le Centre de Gestion :**

Accord unanime pour retenir l'assurance GRAS SAVOYE avec l'option « charges patronales » proposée par le Centre de Gestion

à 4.95 % pour les agents CNRACL et 1.30 % pour les agents IRCANTEC. La cotisation étant basée sur la masse salariale de l'année N-1

**3°) Décisions modificatives (RB)**

Approbation des virements de crédits en investissement et en fonctionnement sur le budget communal 2014

**4°) Remboursement de frais du Congrès des Maires :**

Accord du Conseil Municipal pour le remboursement des frais de déplacement au Congrès des Maires réglés par les élus présents

**5°) Garantie d'emprunt PODELIHA (RB) :**

Pour financer les travaux de l'îlot PODELIHA, ce dernier doit contracter un emprunt de 1 199 262,00 € garanti à 75 % par le Conseil Général et les 25 % restant (299 815,50 €) doivent être garantis par la commune.

*Une délibération doit entériner cette garantie.*

**6°) Nom de rue du Lotissement Galeau (JL) :**

Le lotissement « Galeau » situé route de seiches est en cours de construction et plusieurs futurs habitants souhaitent avoir un nom et numéro de rue pour préparer leur arrivée. Des propositions vous seront faites lors de la réunion.

*Le Conseil Municipal doit valider le futur nom de ce lotissement.*

**7°) Financement du préau de la maison de l'enfance (RB) :**

Dossier rajouté à l'ordre du jour après accord du Conseil Municipal

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée
  
- 2) Préparation des vœux du 11 janvier 2015

**5°) Garantie d'emprunt PODELIHA :**

Approbation unanime du Conseil Municipal pour garantir l'emprunt contracté par PODELIHA à hauteur de 25 %

**6°) Nom de rue du Lotissement Galeau :**

Un nom d'arbre sera donné au Lotissement « Galeau » actuellement en construction en adéquation avec le lotissement du Clos des Chènes

**7°) Financement du préau de la maison de l'enfance**

Approbation du financement du préau de la maison de l'enfance et du restaurant scolaire, à raison de 50 % pour la commune et 50 % pour la CCLS

**Modification simplifiée**

Aucune remarque n'ayant été formulée lors de la mise à disposition du dossier du 22 octobre au 22 novembre, le bilan est dressé et l'approbation sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion de janvier 2015

Le thème des vœux du 11 janvier 2015 sera « Etriché branché », l'exposition du 16 novembre sur la guerre 14/18 sera exposée également pendant la semaine.